

Festival BD6Né 2013
Règlement de la compétition de courts métrages
du vendredi 22 au dimanche 24 Mars 2013



1. La compétition de courts métrages du *Festival BD6Né 2013* est un concours ouvert à toute personne physique ou morale, sans limite d'âge. La participation à la compétition est gratuite.
2. Les films doivent rendre compte d'un attachement ou d'une passerelle entre l'art cinématographique et la bande dessinée.
3. Cette compétition est ouverte à tout court métrage français ou international d'une durée maximum de 20 minutes (générique compris), terminé après le 31 Décembre 2010.
4. Tous les films présentés devront être francophones ou posséder des sous-titres en français.
5. La date limite d'inscription est le 31 Janvier 2013.
6. Deux manières de procéder pour la candidature :
 - remplir et retourner la fiche d'inscription signée, accompagnée d'un DVD de visionnage à l'adresse suivante : *Savès Julien / 22 rue de Vouillé - 75015 Paris*
 - ou envoyer la fiche d'inscription par internet, accompagnée d'un lien vidéo de visionnage à l'adresse mail suivante : **diffusion@collectifprod.net**
7. L'inscription ne prendra effet qu'une fois le DVD ou le lien vidéo du film inscrit reçu, accompagné de sa fiche d'inscription (dûment complétée et signée). Une confirmation de réception sera adressée à l'expéditeur par retour de mail.

Conditions particulières concernant les participants mineurs :

Toute participation d'un mineur à la compétition suppose l'accord préalable de la personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur, dans lequel il est notamment précisé que l'autorisation ainsi donnée couvre les droits qui, de manière directe ou indirecte, sont nécessaires aux exploitations du film (projections, TV, Internet, presse) et déclare avoir pris pleine et entière connaissance du présent règlement. Cet accord devra être écrit et joint à la fiche d'inscription



mentionnée dans l'article 6 et 7.

Conditions particulières concernant les élèves de collège et de lycée :

Un certificat de scolarité devra être fourni pour les élèves de collège et de lycée, accompagnant la candidature adressée au festival.

8. Les films seront soumis à une épreuve de sélection. Le comité de sélection du festival visionnera les films à partir des supports DVD et des liens vidéos envoyés lors de l'inscription des films.

9. Les candidats non retenus dans la sélection pourront récupérer le DVD qu'ils avaient envoyé à l'organisateur. Les frais de retour seront à la charge des candidats.

10. L'avis de sélection officielle sera communiqué au plus tard le 28 Février 2013.

11. Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction et de diffusion des photographies et infos sur les films, pour les différents sites et outils de communication de Collectif Prod, ainsi que le droit de diffusion d'un extrait de moins de deux minutes au titre de promotion du festival.

12. Dans le cadre de cette compétition de courts métrages, la diffusion des films sera libre de droits. Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, pendant la durée de la compétition, le droit de diffusion des films sélectionnés.

13. Les réalisateurs devront s'être acquittés de tous les droits concernant les musiques d'illustration de leurs films, ainsi que toute autre source vidéo externe dont ils ne seraient pas les créateurs.

Le festival BD6Né ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non-acquittement de ses droits auprès des ayants-droits.

14. Les films sélectionnés seront évalués par un jury de 6 personnes, comprenant des professionnels du cinéma et du milieu de la bande dessinée.

15. Le président du jury sera annoncé courant Février 2013.

16. Les prix seront évalués par l'équipe de coordination du festival et seront décernés par le jury lors d'une délibération à huit-clos. Les prix seront remis aux lauréats lors de la soirée de clôture du festival.

